

**« Notre liberté repose sur ce que les autres ne connaissent pas de notre existence »
Alexandre Soljenitsyne**

Actualités locales...

- **Conférence sur « Les ondes électro magnétiques et leur impact sur la santé », ce jeudi 31 mai à 20h au cinéma Le Régent**
 - Réunion d'information à Ganties vendredi dernier
 - Estadens : diffusion d'un auto-collant « Estadinois-ses sans Linky »
 - Arrêté pris par le maire de Blagnac
- Les syndicats des eaux aveyronnais refusent les compteurs connectés d'eau et l'Évêché les Gazpar

Actualités nationales...

- MONTREUIL a publié un moratoire sur le déploiement des compteurs électriques
- Moment détente... La chanson sur le Linky par Frédéric Fromet sur France Inter le 4 mai
- Des agents EDF - Enedis se rebiffent pour défendre le service public et s'en prennent à des compteurs Linky par des actions illégales ! Vidéo à voir !!
 - Lorsque la démocratie passe, Linky trépassé : 78% contre Linky !
 - Le gouvernement participe bien à noyer le poisson...

Infos juridiques – quelques actions judiciaires en cours...

- Corinne Lepage a rejoint le cabinet d'avocats Lexprecia pour lancer une action collective contre le compteur électrique
 - A propos des actions collectives en justice par le cabinet Lexprecia
- Procès contre un membre du collectif de Foix : Enedis fait traîner le procès qu'elle a intenté pour barricadage de coffrets des compteurs extérieurs.

Autres nouvelles et informations...

- Des millions d'utilisateurs doivent augmenter la puissance d'abonnement
- Info-Témoignage : saisine du médiateur national de l'énergie pour dédommagement des dégâts survenus lors d'une pose du compteur sans information préalable du moment d'intervention
 - Fiche ADN : relaxe à Saint-Gaudens & question bioéthique.
 - 4 à 5000 releveurs au chômage pour 10000 emplois créés ... ?

Des incendies...

- Incendie à St-Gaudens fin mars dernier
- 2 cas d'incendies avec mort... le point

Actualités locales...

* **Conférence sur « les ondes électro magnétiques et leur impact sur la santé », ce Jeudi 31 mai à 20h au cinéma Le Régent : [affiche ci-jointe](#)**

La conférence sera animée par Christian Bordes, kinésithérapeute-ostéopathe spécialiste des problèmes d'électro-hypersensibilité et co-auteur du livre « *Les maladies des ondes* ».

- Tour d'horizon des différentes ondes électromagnétiques qui baignent notre quotidien. Quels dangers, quelles précautions, quelles solutions quand on est EHS ?
- Pourquoi ces nouveaux compteurs ? Quelle est la logique économique de ce déploiement ? Quelles incidences sur notre santé et sur notre vie privée ?
- Pouvons-nous refuser l'installation des compteurs Linky ? Comment faire ?

* **Une réunion d'information a été menée par le collectif à Ganties** vendredi dernier à 20h30. Quelques 40 personnes étaient présentes dont la maire et certains élus de la commune. Le barricadage s'amplifie et la réflexion suit son cours pour les élus et ce sera bientôt trop tard...

* **A l'initiative de plusieurs habitants d'Estadens**, certains usagers refusant le nouveau



compteur posent un autocollant personnalisé avec la tour « symbole » du village sur les boîtes aux lettres, voitures...

Une pétition a été précédemment remise aux élus de la commune, signée par plus de 50 % des habitants et demandant à la mairie de défendre le respect de leur droit de refus (voir bulletin précédent). Devant la négligence rencontrée, ils feront sans. L'idée ici est de continuer à fédérer les voisins dans le refus.

Les compteurs sont en cours d'installation sur les communes voisines de Rouède, Montastruc et Castelbiague. Là, c'est imminent...

* **Arrêté pris par le maire de Blagnac**, commune de Toulouse Métropole (25000 habitants), le 16 mai, réglementant l'installation des compteurs et visant à garantir le droit de refus des usagers.

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/arrete-BLAGNAC.pdf>

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/05/26/2805291-compteur-linky-les-communes-se-rebiffent.html>

* **Les syndicats des eaux aveyronnais font barrage aux compteurs connectés d'eau et l'Évêché aux Gazpar :**

La régie de la ville de Rodez a refusé l'offre commerciale de Véolia du changement du parc des compteurs pour de la télé-relève automatique, afin de préserver l'emploi des releveurs, de permettre de garder du lien entre les habitants et les services municipaux, et aussi de détecter les fuites sur place lors de la relève.

Selon la régie, c'est une volonté politique réaffirmée qui tiendra jusqu'à la fin du mandat, faire "autant que possible en manuel". Seuls 400 compteurs sur 9000 sont en radio-relève (450 Mhz environ, Ever blue cible Itron), actionnée 2 fois l'année, et qui concerne les endroits inaccessibles.

Il est dommage que M Teysedre, Maire de Rodez, n'ait pas été aussi attentif il y a deux ans au sujet des Linky. Communiqué du collectif du Vallon (Aveyron). collectifvallon@gmail.com

Aussi : <https://www.ladepeche.fr/article/2018/04/19/2783314-les-syndicats-des-eaux-aveyronnais-font-barrage-aux-compteurs-connectes.html>

En ce qui concerne le compteur Gazpar, l'Évêché a refusé à GRDF le fait de pouvoir utiliser les clochers pour installer des concentrateurs. Le responsable Aquitaine-Midi-Pyrénées de GRDF a annoncé qu'il respectera le choix de chacun d'accepter ou non les compteurs Gazpar.

*** MONTREUIL (Ile de France, 105000 habitants) a publié le 23 mai 2018 un moratoire sur le déploiement des compteurs électriques.**

Voir liens : <http://www.montreuilcologie.com/>
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/arrete-MONTREUIL.pdf>

*** Moment détente... La chanson sur le Linky par Frédéric Fromet sur France Inter, le 4 mai - émission « Par Jupiter ! » :**

avec les paroles : https://videos2.next-up.org/Le_Linky_Frederic_Fromet.html

aussi : <https://www.youtube.com/watch?v=q6vqZ2bQiQs>

Alex Vizorek dit de lui : "Il est bâti comme une allumette... et ça n'est pas un hasard, car il met le feu à l'actualité, tous les vendredis à l'aide de sa guitare !".

« Cette semaine, un technicien a été agressé en pleine installation du compteur électrique Linky. Ce qui prouve bien, au moins sur ce point, la dangerosité du machin ... »

*** Des agents EDF - Enedis se rebiffent pour défendre le service public et s'en prennent à des compteurs Linky par des actions illégales !**

https://www.francetvinfo.fr/economie/greve/greve-pourquoi-des-agents-edf-s-en-prennent-ils-a-des-compteurs-linky_2713454.html

Les agents EDF étaient appelés à rejoindre le mouvement de grève le jeudi 19 avril.

Ils mènent notamment des actions illégales contre le fameux compteur Linky. Reportage.

Défense du service public, du bien commun qu'est l'électricité :

Ils entendent dénoncer les ambitions commerciales présentes derrière ce déploiement, ambitions en dehors de la fonction d'un service public qui est de desservir au mieux l'utilisateur sans lui faire supporter un déploiement motivé par des spéculations mercantiles liées aux big data & objets connectés au profit d'entreprises privées. Et pour défendre le service public, les actions pourraient se durcir à l'avenir...

Un article complémentaire sur le sujet du démantèlement de ce service public :

<http://ace.hendaye.over-blog.fr/2018/05/enedis-en-greve-linky-deconnecte.html>

*** Lorsque la démocratie passe, Linky trépassé : 78% contre Linky !**

Démocratie : une votation sur Linky à Saillans, dans la Drôme, le 8 avril : un résultat sans appel 78% des habitants contre l'installation de Linky, 18% "libre choix", 2% pour linky.

<http://www.mairiedesaillans26.fr/8-avril-2018-resultats-de-la-votation-sur-les-compteurs-linky>

*** Le gouvernement participe bien à noyer le poisson...**

Lors de l'émission 7/9 de France Inter, le 13 avril 2018, Monsieur Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État chargé du Numérique, a répondu au journaliste Nicolas Demorand à une question concernant les compteurs d'électricité communicants Linky : "Il y a une procédure qui permet de refuser l'installation du compteur."

Voici le communiqué de Robin des Toits concernant un courrier adressé au secrétaire d'état au numérique à la suite de son intervention... restée sans réponse.

<https://robindestoits-midipy.org/pdf/Linky/CommuniqueSecreteaireEtatNumerique.pdf>

* Corinne Lepage rejoint le cabinet d'avocats Lexprecia pour lancer une action collective contre le compteur électrique

http://www.lemonde.fr/economie/article/2018/04/11/linky-corinne-lepage-et-un-groupe-d-avocats-lancent-une-action-collective-contre-le-compteur-electrique_5284047_3234.html?xtmc=linky&xtcr=1

11 avril 2018 : « Un groupe d'avocats menés par l'ancienne ministre et eurodéputée Corinne Lepage vient de lancer un appel à la ministre de la santé, Agnès Buzyn, et au ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot leur demandant de suspendre le déploiement du compteur Linky.

En cas de non réponse à cet appel, ils mèneront des actions en justice pour défendre les particuliers et les communes qui refusent l'installation du compteur.

Comme l'explique Corinne Lepage dans une interview au journal Le Monde : « on commence toujours par nous dire qu'il n'y a aucun problème pour s'apercevoir, quinze ans plus tard, qu'il y en avait un... ».

* A propos des actions collectives en justice par le cabinet Lexprecia :

Clôturée le 6 mai, il y a ce jour 5301 personnes inscrites, et plusieurs tribunaux de grande instance vont être saisis en référé contre Enedis à travers la France dès le 5 juin, dont celui de Toulouse.

Action en référé : une fois un procès initié, ce type de procédure permet d'obtenir à bref délai une décision de Justice. En cas de succès, les mesures prononcées pourront ainsi bénéficier rapidement aux participants à l'action. Impact à suivre !

<https://linky.mysmartcab.fr/>

* **Procès contre un membre du collectif de Foix** : Enedis fait traîner le procès qu'elle a intenté pour barricadage de coffrets des compteurs extérieurs... le 3^{ème} report qui joue en sa faveur alors qu'elle risque de perdre le procès.

Suite aux grèves du 4 avril, l'audience avait d'abord été reportée une 2^{nde} fois, au 16 mai...

Publié le 16/05/2018 à 11:41. Mis à jour le 17/05/2018 à 08:58

Foix : le procès du "barricadeur" de compteurs Linky reporté pour la troisième fois

Justice



Mais le procès de Gérard Yon, qui avait barricadé quatre compteurs pour s'opposer à la pose de Linky à Lavelanet, en Ariège, il y a plus d'un an, a encore été renvoyé, pour la troisième fois, au 5 septembre (après l'avoir été le 8 février et le 4 avril). C'est une méthode pour entretenir le soupçon d'une sanction juridique en espérant limiter les barricadage.

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/05/16/2798877-foix-proces-barricadeur-compteurs-linky-reporte-troisieme-fois.html>

"On utilise la force publique pour l'empêcher de faire quelque chose que les gens réclament"

Le 11 avril 2017, Gérard Yon, artisan dans la région de Foix et cofondateur du collectif "Touche pas à mon compteur 09", procède au blocage de l'installation de quatre compteurs d'Enedis à Lavelanet, "à la demande des habitants", précise l'intéressé.

Pour empêcher la pose des controversés Linky, il perce des trous dans les boîtiers des compteurs. Enedis le poursuit pour "dégradation du bien d'un chargé de mission de service public".

"Ce renvoi n'est pas caractéristique du dossier qui, sur le fond, est d'abord un problème de santé publique. On utilise la force publique pour empêcher M. Yon de faire quelque chose que les gens réclament. Le droit du citoyen n'est, de base, pas respecté", a déclaré Me Adeline Parant, l'avocate de Gérard Yon.

Une sélection des autres nouvelles et informations...

*** « Des millions d'utilisateurs doivent augmenter la puissance d'abonnement ! »...**

A propos de l'abonnement, un entretien téléphonique instructif de 4 mn entre Enedis dépannage et un usager qui subit des disjonctages récurrents... <https://www.youtube.com/watch?v=jxBtG8aH5W0>

Petite explication technique : le compteur Linky intègre de fait cette fonction de breaker-disjoncteur, ce que n'ont pas nos compteurs actuels. Il va donc couper dès l'atteinte de la puissance de votre abonnement.

- avant Linky, c'est votre disjoncteur principal même qui coupe, mais en courant. Par exemple, pour un abonnement de 6 kW, votre disjoncteur est réglé pour couper quand le courant dépasse 30 A (réglage visible sur votre disjoncteur placé en aval du compteur). Un rapide calcul révèle que dans cet exemple d'un abonnement de 6 kW, vous disposez en fait de $230V \times 30A = 6,9 \text{ kW}$.

Avec Linky, vous perdez déjà 13 % de puissance pour le même abonnement.

- De plus, le compteur Linky mesure la puissance utilisée en kVA (kilo volt ampère) et non plus en kW (kilo watt). Il comptabilise donc la part de l'énergie consommée dite « réactive » (due aux appareils avec des bobines et condensateurs générant un déphasage courant-tension : moteurs tournants, électronique), énergie qui n'est pas mesurable par les anciens compteurs. Vous allez donc encore perdre de la puissance disponible ! **Cette autre part de puissance perdue va varier selon vos équipements, en moyenne de 20 %**. Par exemple, pour une ampoule fluo-compacte, on considère une puissance totale en kVA 40 % plus élevée qu'en kW.

Vos factures ont déjà anticipé ce changement d'unité de kW en kVA depuis 2010. Regardez la puissance de votre abonnement.

Cette puissance mesurée par Linky correspond effectivement à une puissance consommée et il peut sembler normal de ce point de vue qu'elle soit mesurée... mais le fait est que nous n'en sommes déjà aucunement informés, que la manoeuvre est là bien irrespectueuse, et qu'elle ne respecte pas non plus la directive européenne ⁽¹⁾.

Et vous perdez d'ores et déjà quelques 30% de puissance allouée...

Ce déploiement va donc augmenter le coût de l'abonnement pour beaucoup qui consomment dans la plage haute de leur abonnement, « des millions d'utilisateurs ». UFC-Que choisir avait évolué en 2013 que 37 % des usagers (1 foyer sur 3) allaient être dans ce cas (<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-electricite-les-consommateurs-abonnes-aux-mauvais-couts-n12393/>).

Une bonne rente pour Enedis qui va vite se chiffrer en quelques centaines de millions d'euros.

Remarque : la consommation va encore rester facturée en kWh quelques temps mais passera un jour ou l'autre en kVAh et là, vous paierez quelques 20 % en plus. Dès 2021 selon certains...

⁽¹⁾ ce constat contrevient à l'article 1.i) de la directive européenne 2009/72/CE qui a généré ce déploiement :

« Les mesures visées à l'article 3 ont pour objet de faire en sorte que les clients :

1.i) soient dûment informés de la consommation réelle d'électricité et des coûts s'y rapportant, à une fréquence suffisante pour leur permettre de réguler leur propre consommation d'électricité. Cette information est fournie à des intervalles appropriés, compte tenu de la capacité du compteur du client et du produit électrique en question. **Il y a lieu de prendre dûment en compte le rapport coût-efficacité de telles mesures. Ce service ne donne lieu à aucun surcoût pour le consommateur ; »**

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:211:0055:0093:fr:PDF>

*** Info-Témoignage : saisine du médiateur national de l'énergie pour dédommagement des dégâts survenus lors d'une pose du compteur sans information préalable du moment d'intervention par le distributeur / l'installateur.**

http://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2018/02/d2017-08604_recommandation_mne.pdf

* Fichage ADN : relaxe à Saint-Gaudens & question bioéthique...

Les suites de l'arrestation d'un membre du collectif de St-Gaudens le 16 novembre 2017.

L'arrestation par la police nationale avait eu lieu pendant le marché même de St-Gaudens avec menottage devant la table d'information contre Linky... Voir bulletin du 28 novembre 2017.

Convoqué devant le Tribunal de Grande Instance le 1^{er} mars suite à son refus du fichage ADN, il a été relaxé le 15 mars. [Communiqué ci-joint](#).

A ce propos, les **états généraux de la bioéthique** ont été lancés en janvier dernier, visant à réviser la loi de bioéthique pour le 1^{er} semestre 2019. Aux sujets médiatisés de la PMA ou de la fin de vie, le Comité consultatif national d'éthique, le CCNE, a rajouté des sujets tels l'intelligence artificielle, le big data ou encore la recherche génomique.

Par exemple, avec le développement de ce réseau communicant dit intelligent associé au Linky vont pouvoir être constituées de grandes bases de données dont certaines, acquises par exemple via l'identification des objets électriques médicaux connectés, concernent la santé même des usagers. La gestion de ces data par des compagnies qui ne possèdent pas de profil médical pose encore là la question du consentement éclairé, de l'anonymat et du respect de la vie privée.

Ces données se monnaient sur un marché mondial florissant et pour exemple, une entreprise pourra savoir que vous avez une maladie du coeur pour 0,447 \$ (voir documentaire *Big data, les nouveaux devins* de F. Lescalier).

Au même chapitre, le séquençage ADN n'est normalement accessible que sur prescription médicale et le prélèvement ADN exercé par les autorités pour alimenter le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) pose aussi des questions d'ordre éthique quant à l'utilisation de ces **données normalement protégées par le secret médical**.

Ce fichier a été créé en 1998 et devait, à l'origine, être constitué des empreintes génétiques pour des infractions criminelles ou à caractère sexuel. Progressivement, le périmètre de ce fichier a été considérablement élargi, jusqu'à comprendre les infractions les moins graves... la police a tendance à l'utiliser abusivement, notamment au service de la répression du mouvement social.

Plus de 3 millions de personnes étaient fichées en 2015.

Par un arrêt rendu le 22 juin 2017 et devenu définitif le 22 septembre 2017, **la Cour européenne a condamné la France** et a rendu un verdict favorable à un syndicaliste, condamné pour des violences commises à l'occasion d'une manifestation, à savoir des coups de parapluie contre un gendarme..., et qui refusait un prélèvement ADN.

<http://lesaf.org/fichage-adn-la-france-est-condamnee-par-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme/>

* 4 à 5000 releveurs au chômage pour 10000 emplois créés ...

des emplois précaires (5000 pour la pose des compteurs et 5000 pour la fabrication et le recyclage, selon Enedis) et... internationaux !



Une voiture immatriculée au Portugal pour installer des compteurs en Thouarsais (Deux-Sèvres).

<https://www.lanouvellerepublique.fr/thouars/compteurs-linky-edf-en-version-internationale>

Des incendies ...

* Incendie à St-Gaudens, fin mars dernier :

« Le 24 mars dernier, alors qu'il était en week-end, Max Cazaux, a reçu un appel à une heure du matin d'un de ses voisins lui stipulant que son portail était en feu. Arrivé le lendemain, il ne peut que constater les dégâts : « Il y en a pour près de 4 000 € de dégâts. L'automatisme du portail a cramé, le visiophone et le compteur Linky ». Ce dernier avait justement été changé le 13 janvier, presque deux mois avant l'incendie. »

Comme à chaque fois, alors que les incendies se multiplient, la société Enedis continue de nier la responsabilité du compteur. <https://www.ladepeche.fr/article/2018/04/20/2783721-son-compteur-linky-prend-feu.html>

* 2 cas d'incendies avec mort... le point

Les incendies graves et parfois dramatiques objectivement causés par les compteurs Linky se multiplient au fur et à mesure des installations de ces compteurs.

Personne ne peut croire que Le Parisien, L'Est éclair, La Dépêche du Midi, l'Est Républicain, France bleu, la Nouvelle République, etc, soient à la solde de prétendus "activistes" anti-Linky. Les médias rendent continuellement compte d'incendies causés par les Linky, souvent posés peu de temps auparavant voire le jour même (source Stéphane Lhomme).

Et le 7 mars 2018, à Laxou Champ le Boeuf, en Meurthe-et-Moselle, un incendie a causé la mort d'un homme de 44 ans.

Le 8 avril dernier, une femme de 80 ans est morte dans un incendie à Saint-Julien-les-Villas (Aube). Les suites données à ces 2 incendies sont en tout cas troublantes. Dans les 2 cas, l'expertise a certes mis hors de cause le compteur, mais...

Dans le 1^{er} cas, comme relaté par Stéphane Lhomme :

« - Dans l'Est Républicain du 14 mars, un "expert" prétend que le compteur concerné n'est pas un Linky mais un compteur ordinaire. Or, dans son communiqué du 13 mars me mettant en cause (voir communiqué Enedis ci-dessous), tout en le disculpant bien sûr, ENEDIS avait reconnu qu'il s'agissait d'un LINKY !

- Dans son communiqué, Enedis prétend que le compteur est intact, alors que l'Est Républicain du 8 mars affirme que "Le compteur électrique fondu témoignait d'un important dégagement de chaleur" et l'Est Républicain du 14 mars note à nouveau "la chaleur importante ayant même fait fondre le compteur." ! »

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Communiqué :

Dans l'Est Républicain du 14 mars, un expert prétend que le compteur concerné est un compteur ordinaire et non un Linky or, dans le présent communiqué du 13 mars, tout en se disculpant bien sûr, Enedis avait reconnu que c'était bien un LINKY !

Stéphane Lhomme publie sur son compte Twitter et son blog un article « mensonger » mettant en cause le compteur Linky dans un accident mortel à Laxou.

Celui-ci « exploite » l'incendie tragique survenu le 7 mars 2018 à Laxou (54) en titrant : « Le compteur Linky fait hélas son premier mort ».

Il n'en est rien, les faits sont les suivants :

- L'incendie a eu lieu dans un appartement au 1^{er} étage d'un immeuble de la commune de Laxou.
- Le compteur est situé à l'extérieur de l'appartement. Il se situe en effet dans la gaine des parties communes de l'immeuble.
- Le compteur Linky est parfaitement intact.

Or l'Est Républicain du 8 mars écrit : "le compteur électrique FONDU témoigne d'un important dégagement de chaleur" ! Alors fondu ou intact ? Linky ou non ? Que de mensonges...

Il n'y a donc aucun lien entre le compteur Linky et l'incendie. Une enquête de police est en cours pour déterminer les causes exactes de l'accident. »

Dans le 2nd cas, les collectifs de l'Aube Stop-Linky ont émis des doutes sur l'origine de ce drame (mise en cause du nouveau compteur et réserves sur l'expertise).

Voir vidéo, de 20mn 30s à 22mn 50s: https://videos2.next-up.org/Linky_compilation_05_2018.html

L'incendie serait dû à une surtension en aval du compteur Linky (à plusieurs dizaines de cm du compteur !!)... Troublant surtout quand on observe que toute la zone a été déblayée et nettoyée en 15 jours empêchant toute contre-expertise.

*** Notre société connectée, par Pawel Kuczynski :**

(merci au site <http://emovmouvement.eklablog.com/intermede-n-39-notre-societe-connectee-par-pawel-kuczynski-a141054994>)



Petit guide pour mieux comprendre le dossier Linky : le livret « Sexy Linky », de Nicolas Bérard, sera bientôt de nouveau disponible (aux caisses) à la Biocoop de St-Gaudens–Landorthe. Prix : 4 e.

Si vous ne désirez plus recevoir les nouvelles du collectif, vous pouvez vous désabonner.
Contact e-mail du collectif « le compteur Linky en question » : linkyenquestion@riseup.net